



## Pôle d'activités et de soins adaptés (PASA)



### ★ Qu'est-ce qu'un PASA ?

Le PASA est un lieu de vie au sein d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes\* (cf. [fiche EHPAD](#)), doté d'un environnement architectural adapté et identifié par rapport au reste de la structure. Le PASA accueille en journée des résidents présentant des symptômes psycho-comportementaux modérés consécutifs d'une maladie neuro-dégénérative associée à un syndrome démentiel.

\*Tous les EHPAD ne disposent pas de PASA.

### ★ Public cible

Les résidents d'EHPAD (équipé d'un PASA) souffrant de symptômes psycho-comportementaux modérés consécutifs d'une maladie neuro-dégénérative associée à un syndrome démentiel, qui altèrent leur sécurité et leur qualité de vie et celle des autres résidents.

### ★ Modalités d'accès

Les résidents de l'EHPAD qui peuvent bénéficier de ces activités sont identifiés par l'équipe soignante et le médecin-coordonnateur.

Le résident EHPAD doit:

- Avoir une maladie neuro-dégénérative associée à un syndrome démentiel (diagnostic posé et annonce faite) ;
- Présenter des troubles du comportement modérés (mesurés par un score strictement supérieur à 3, à au moins un des items de l'échelle NPI-ES (inventaire neuropsychiatrique, version équipe soignante) qui :
  - Altèrent la sécurité et la qualité de vie de la personne et des autres résidents ;
  - Et qui interviennent selon une fréquence d'au moins une fois par semaine lors du mois précédent ;
- Ne pas avoir de syndrome confusionnel (défini par la Haute autorité de santé - HAS) ;
- Et être mobile, c'est-à-dire capable de se déplacer seul, y compris en fauteuil roulant.

Le consentement de la personne, l'adhésion de la famille ou de l'entourage doit être activement recherché avant l'admission.

En amont, le médecin traitant ou médecin hospitalier peut conseiller un futur résident d'entrer dans un EHPAD avec PASA et peut vérifier avec l'équipe soignante de l'EHPAD s'il peut en bénéficier.

### ★ Missions /activités

Le PASA propose durant la journée des activités sociales et thérapeutiques qui concourent au maintien ou à la réhabilitation des capacités fonctionnelles restantes (ergothérapie, cuisine, activités physiques) et des fonctions cognitives (stimulation mémoire, jardinage), à la mobilisation des fonctions sensorielles (stimulation, musicothérapie), ainsi qu'au maintien du lien social (repas, art-thérapie,...) des personnes accueillies.

Le PASA accueille 12 à 14 résidents de l'EHPAD et chacun peut bénéficier d'un à plusieurs jours par semaine d'activités et de soins adaptés.

## ★ Intervenants professionnels

Le PASA est animé par des professionnels spécifiquement formés : Assistant de soins en gérontologie (ASG), ergothérapeute et psychomotricien. Des professionnels de l'EHPAD peuvent également intervenir au sein du PASA : médecin coordonnateur, infirmier, psychologue, etc...

## ★ Autorisation, financement et coût pour l'utilisateur

L'autorisation du PASA est délivrée par l'agence régionale de santé (ARS) et le conseil départemental (CD).

Le PASA est en partie financé par l'ARS.

Il n'y a pas de surcoût pour le résident de l'EHPAD bénéficiant d'une prise en charge en PASA.

## ★ Références

- Plan Alzheimer de 2008 – 2012 ;
- Circulaire DGAS/DSS/DHOS n° 2009-195 du 6 juillet 2009 relative à la mise en œuvre du volet médico-social du plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 ;
- Instruction interministérielle DGAS/2C/DHOS/DSS no 2010-06 du 7 janvier 2010 relative à l'application du volet médico-social du plan Alzheimer ;
- Circulaire n°SG/DGOS/R4/DGS/MC3/DGCS/3A/CNSA/2015/281 du 7 septembre 2015 relative à la mise en œuvre du PMND 2014-2019 ;
- Décret n° 2016-1164 du 26 août 2016 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;
- L'accueil et l'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie neuro-dégénérative en Pôle d'activités et de soins adaptés (PASA), recommandation de bonne pratique de la haute autorité de santé (HAS) ;
- Plan maladies neuro-dégénératives 2014-2019 ;
- Feuille de route maladies neuro-dégénératives 2021-2022.



Pour en savoir plus

[Rechercher un PASA en Ile de France dans l'annuaire de l'offre handicap neurologique\\*](#)

(annuaire en cours de peuplement)

[\\*Guide d'utilisation de l'annuaire](#)

